

No de résolution ou annotation Quatre cent unième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance extraordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 28 octobre 2015, à 20 h 30.

PRÉSENCES

ASBESTOS

DANVILLE

HAM-SUD

SAINT-ADRIEN

SAINT-CAMILLE

WOTTON

Directeur général et secrétaire-trésorier

Chargée de projets en environnement et

Coordonnatrice sécurité incendie

M. Jean Roy, représentant

M. Michel Plourde

M. Georges St-Louis

M. Pierre Therrien

M. Benoît Bourassa

Mme Katy St-Cyr

M. Frédéric Marcotte

Mme Dominique Ratté

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

2015-10-9336 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que la séance extraordinaire a été convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, le 23 octobre 2015, pour être tenue le 28 octobre 2015 à 20 h 30, au 309 rue Chassé à Asbestos;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté ont signé le certificat de signification et sont d'accord pour traiter le sujet de discussion suivant :

- Avis de renonciation de l'avis de convocation
- Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les membres renoncent à l'avis de convocation.

Adoptée.

2015-10-9337

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020 (ARTICLE 53.12 LQE)

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Sources est en vigueur depuis le 30 mars 2004, qu'il a été modifié en 2008, et qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC des sources a adopté le 15 septembre 2014, par la résolution 2014-09-8891, qu'elle a amorcé le processus de révision de son PGMR;

CONSIDÉRANT que dans les mois qui suivent le début du processus, le conseil de la MRC doit adopter, par résolution, un projet de plan de gestion des matières résiduelles avant le 31 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources adopte son projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020;



No de résolution

QUE le projet de plan soit soumis à deux consultations publiques dans un délai d'au plus 120 jours, mais d'au moins 45 jours suite à la publication du sommaire du projet de plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;

QUE le projet de PGMR de la MRC des Sources pourra être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan;

Que le projet de PGMR, soit transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de plan.

Adoptée.

2015-10-9338 LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Pierre Therrien propose la levée de la séance à 20 h 40.

Adoptée à l'unanimité.

M. Hugues Grimard Préfet M. Frédéric Marcotte Directeur général et secrétairetrésorier